

L'An deux mille vingt-cinq, le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 02 mai 2025

Étaient présents : Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, Mme MARCADET Carole – Adjointes et M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme DE KONING Mariëka, M. BRAGUE Robert, Mme HARENG Sylviane – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. FONTAINE Pascal, M. TARDIF Sébastien, Mme VAQUETTE Anaïs

Secrétaire : Mme MARCADET Carole

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

### **Approbation du compte rendu du conseil du 28 mars 2025**

#### **Délib 2025-022 : participation FAJ et FUL 2025**

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2025 :

-de participer au financement du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) à hauteur de 0,11€ par habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 630 habitants), soit un montant de 69,30€ ;

-de participer au financement du FUL (Fonds Unifié Logement et dispositif solidarité, énergie et eau) à hauteur de 0,77€ par habitants (630 hab.), soit un montant de 485,10 €.

#### **Délib 2025-023 : Représentation spectacle production Allo Maman Bobo - demande de subvention dispositif En Scène du département**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de spectacle « Contes d'ici et d'ailleurs » qui est proposée par la compagnie Allo Maman Bobo, **pour un montant de 980 €** pour la prestation à laquelle s'ajoutent des frais de déplacement à hauteur de 63.46 €. Ce spectacle est inscrit au catalogue En scène subventionné par le département.

Le dispositif En Scène permet aux communes loirétaines de bénéficier de 2 aides par an pour l'organisation de spectacles des arts vivants sélectionnés dans le catalogue « En Scène » allant jusqu'à 60 % de la dépense subventionnable pour les communes de moins de 5000 habitants

Le conseil municipal :

**Décide** à l'unanimité de valider le projet de spectacle « Contes d'ici et d'ailleurs » pour une représentation le 25 octobre 2025 et autorise le maire à signer tout acte d'engagement s'y référant.

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des fonds culturels et artistiques auprès du département pour le dispositif « En scène », et ainsi solliciter **une subvention de 588 € auprès du Département, correspondant à 60 % du montant du projet.**

### **Divers**

Proposition de l'élue Claude CASTEL de relancer une enquête énergétique auprès des locataires des logements sociaux pour relancer le bailleur VALLOIRE HABITAT à entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de leur parc de logements. Reprendre le questionnaire de 2021.

Aire de jeux du Bourg : travaux en cours – les nouveaux jeux seront livrés le 17 juin et installés dans la foulée. L'entreprise CAILLAT interviendra début juillet pour les travaux de finition en même temps que les travaux de parking face à la mairie.

Réflexion sur les différentes petites poubelles publiques qui sont toujours pleines – supprimer les poubelles à l'aire de jeu, à côté des containers de tri et le terrain de pétanque.

L'église : la problématique de l'aération et l'ouverture de l'église se pose - voir pour se rapprocher d'un lycée professionnel pour la réalisation d'une grille par les élèves en apprentissage. Prévoir l'achat d'une vitrine pour un affichage à l'église et pour des raisons de sécurité publique la pose d'un verrou sur la porte donnant accès à l'étage.

Base de loisirs de l'étang des Bois : à la demande du département, Daniel LEROY et David MESNIL sont désignés comme personnes de contact prioritaire, à alerter en cas de risque ou fermeture de la base de loisirs durant l'été.

Une plaquette avec les quatre sentiers pédestres de la commune est prévue en impression à l'imprimerie giennoise. Devis sélectionné 1 000 ex pour 228 € TTC afin de pouvoir en distribuer aux sites touristiques de la commune et l'office du tourisme.

Autre devis réalisé auprès de l'imprimerie giennoise, impression du plan de la commune format A3 déplié pour un montant de 153.60 € TTC. Il faut élaborer le fichier PDF à transmettre à l'imprimerie, dont le contenu sera décidé lors de la prochaine réunion commission communication.

Contrôle annuel de tous les extincteurs le 26 mai. Le prestataire nous informe de la nécessité de changer 4 unités d'extincteur arrivés au terme des 10 ans d'utilisation. Devis d'un montant de 438.18 € TTC.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025, visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement des eaux usées, a supprimé le caractère obligatoire du transfert de ces compétences aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La 3CFG demande aux collectivités de se prononcer par délibération d'ici le 30 juin sur leur volonté de conserver, transférer la compétence ou intégrer un syndicat. Cette décision est attendue pour leur permettre de se repositionner sur l'étude de gouvernance qui est en cours.

L'élue Carole MARCADET fait remarquer qu'il est important de finaliser le plan communal de sauvegarde en cours d'élaboration : réunion à prévoir en septembre

Le règlement du cimetière est en cours d'élaboration avec le prestataire LOGIPLACE. Il sera finalisé début juin et présenté au prochain conseil municipal pour validation.

L'administré M. GRAIN était présent au conseil et a demandé la parole

M. GRAIN : Où en est le lotissement de l'étang des Bois ?

Réponse de Monsieur le Maire : la commune souhaite rompre la convention avec le promoteur MDB Promotion pour des questions stratégiques et financières. Des échanges sont en cours concernant les modalités de résiliation de la convention à ce stade du projet. La situation financière de la commune semble favorable pour que la collectivité soit le maître d'ouvrage de l'opération et ainsi favoriser l'achat des primo-accédants et permettre l'accueil des familles avec enfants pour le maintien des effectifs de l'école.

M. GRAIN : Est-ce que la commune pourrait envisager une solution pour l'enlèvement des déchets verts chez les personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer ou les vider à la déchetterie de Lorris, ou bien prévoir un lieu de dépôt sur la commune ?

Réponse de Monsieur le Maire : Nous n'avons pas eu de demandes jusqu'à présent. Le SICTOM prévoit un service de broyage à domicile. Une réflexion sera à mener si les demandes sont nombreuses.

Réunion commission communication le 22/05 à 18h pour l'élaboration du dépliant du plan communal et le prochain VM-infos pour juin.

Fin de la séance à 22h00

Prochain conseil prévu le vendredi 13/06/2025